



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/16764  
3 octobre 1984  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

A la 13ème séance plénière de sa trente-neuvième session, le 28 septembre 1984, l'Assemblée générale a adopté la résolution 39/2, intitulée "La situation en Afrique du Sud" 1/. Au paragraphe 8 de cette résolution, l'Assemblée générale

"Prie le Conseil de sécurité d'examiner d'urgence la situation grave régnant en Afrique du Sud du fait que la prétendue "nouvelle constitution" y est imposée et de prendre toutes les mesures nécessaires, conformément à la Charte des Nations Unies, afin d'éviter une nouvelle aggravation de la tension et des conflits en Afrique du Sud et dans l'ensemble de l'Afrique australe."

Note

1/ Non reproduite dans le présent document; pour le texte intégral, voir le document A/RES/39/2.

